

Le SNEC signe les NAO chez Carrefour Systèmes d'Informations

A l'issue des réunions de négociation, voici ce que la Direction propose à la signature des organisations syndicales

Le SNEC a obtenu :

Mesures salariales

- Enveloppe globale d'augmentation : **1,5%** rétroactif au 1^{er} janvier 2019,
- Revalorisation de **2%** de la grille des salaires minima
- Revalorisation de **2%** du plafond du complément de prime de vacances à **1 605.90€**
- Création d'une enveloppe de **30 000€** pour réduire les inégalités de salaire Femmes/Hommes

Mesures sociales

- Revalorisation (+5%) de l'indemnisation des heures d'astreinte à **3,90€ (4,40€** dans le cas d'un jour férié)
- Remise Sur Achat de **15% au mois de décembre 2019** (10% le reste de l'année)
- Extension de la Remise Sur Achat supplémentaire de **10% à l'achat d'un PC** (1 fois par an)
- Reconduction de plusieurs mesures concernant la Remise sur Achat (*ruedecommerce.fr*, MDD...)
- Pérennisation ou reconduction des dispositions liées à certains types d'absence
- Reconduction des dispositions liées au CET ou CFC
- Reconduction du montant des CESU direction (500€)
- Maintien du Fonds de solidarité à 18 000€
- Maintien de la subvention aux œuvres sociales du CE à hauteur de 1% de la masse salariale de CSI
- Maintien du service d'accompagnement social composé d'assistantes sociales amenées à établir un suivi personnalisé, en supplément de la cellule d'écoute psychologique

**Le SNEC a défendu les revendications de l'encadrement de CSI.
Celles-ci ayant été majoritairement prises en compte et l'augmentation des
minima étant supérieure à l'inflation,
le SNEC sera signataire de l'accord NAO 2019**

Agir Ensemble